Plénière du 18 janvier 2020

Présents: Cathy, Merlin, Corinne, Sylvie et Rémi

Ordre du jour :

- « Sortir de la précarité », la place de chacun dans le projet (1 heure)
- Cooptation (30 min)
- Communication (30 min)
- Opportunité Nîmes Métropole (1h30)
- Activités rémunératrices / OACAS / « Coopérative Éphémère » (1 heure)
 - Quelles activités ?
 - Quel statut?
 - Solutions/aide SC
- Point rapport d'accompagnement / lien avec le siège / continuité de l'accompagnement (30 min)

« Sortir de la précarité » et la place de l'individu dans le collectif des Bons Voisins

Comment accueillir dans le projet les comportements liés aux conséquences de la précarité ?

- → Laisser la place, accueillir la présence de chacun dans le projet (les réunions, espaces collectifs) avec ses difficultés. Comment atteindre cet idéal ?
- « Le point de bascule » : quand la précarité prend tellement de place que la personne qui la subit ne peut plus user de son libre arbitre et de sa volonté dans tout les domaines de sa vie.
- → comment opérer une mutation chez la personne concernée ? Comment soutenir ce processus ?
- → l'importance du soutien du groupe, de cette solidarité pour soutenir un mouvement de « rédemption ».
- « Le jugement » : quand sommes-nous dans le jugement ?
- → il y a le jugement qui condamne et il y a le jugement qui permet un discernement et de « jauger » une situation afin de parvenir à une posture choisie (au plus juste).
- → dans la cooptation, il faudra forcément juger si une personne convient (est sur la même longueur d'onde) au groupe pour être intégrée.
- → il y a la vie personnelle de chacun et les comportements interactifs avec le groupe : la vie personnelle ne regarde pas le collectif, cependant les interactions avec le groupe concerne le collectif.
- → toutefois, à quel point le collectif peut s'impliquer dans les causes à la racine des comportements portant préjudice au « bon fonctionnement » du projet ?

Les comportements de chacun peuvent être issus de son histoire et de sa personnalité. Cela ne mérite pas un jugement. Nos difficultés personnelles touchent à cette partie de nous qui est en précarité (impuissance à combler un manque).

Cependant lorsque ces comportements in-sécurise le collectif ou fait courir un risque à la réalisation du projet, le collectif en devient responsable.

Un élément essentiel pour qu'une <u>véritable solidarité puisse exister au sein du groupe</u> est, certes, que chacun puisse être accepté par le groupe, mais aussi que chaque individu accepte sa propre vulnérabilité et aie le courage de l'exprimer au groupe lorsque celle-ci impacte la vie du groupe.

Activités Rémunératrices et statuts juridiques :

Corinne et Merlin ont commencé à travailler sur la création d'une activité de restauration/cuisine et de transformation alimentaire (production et prestation de service).

Le plan serait que Merlin se concentre sur le cœur du travail et Corinne sur toute la gestion autour (logistique, administratif, communication, relation client, etc..).

Perspectives de développer des services « traiteur » pour des particuliers ou entreprises ne bénéficiant pas de service de restauration collective.

- → Il s'agit de la première activité concrètement envisagé dans le projet.
- → Questionnement : si Merlin et Corinne mènent pleinement cette activité à 2, ils n'auraient pas la disponibilité pour mener d'autres activités. Ainsi cela soulève la question de la solidarité dans les activités rémunératrices du projet :
 - soit les activités sont individuelles et regardent chaque « entreprise » (fonctionnement, décision, budget, compta...);
 - soit les activités sont intégrées dans un fonctionnement collectif global (et solidaire), dans un esprit de partage équitable du travail et de la rémunération.

Présentation du statut OACAS par Rémi. Organisme d'Accueil Communautaire et d'activité Solidaire, l'OACAS présente une solution juridique qui pourrait correspondre à l'intention originale des Bons Voisins (sortir de la précarité grâce à la solidarité).

Ce statut intéresse vivement le groupe.

Cela éveille des questions autour de l'organisation du collectif permettant une véritable équitabilité et solidarité entre les membres :

- Temps de travail,
- partage des rémunérations,
- · règlement intérieur,
- gouvernance,
- sécurité financière en cas d'accident ou maladie (mutuelle, gestion interne),
- gestion de la structure,
- modèle économique comprenant plusieurs activités,
- mixité de public (personnes interne à l'OACAS et cohabitation avec des personnes en statut individuel).

Réflexions autour d'un accueil social dans le projet :

Le projet pourrait réserver des logements (2,3 ou 4) spécifiquement dédiés à des personnes en situation de transition depuis la précarité vers une autonomie.

Cela correspond à l'optique d'un OACAS, c'est à dire la nécessité d'une cellule d'accompagnement social pour des personnes accueillies.

- → peut-être en pension de famille avec PLAI adapté
- → la Métropole de Nîmes est prête à soutenir ce genre d'initiative.

Décisions:

- 1. se documenter pour comprendre le statut OACAS (Catherine)
- 2. participer au groupe pilote de la délégation du Gard sur les activités valorisées 24 janvier à Alès (Corinne et Sylvie)
- 3. sonder le département ESS du Secours Catholique pour savoir comment le SC peut soutenir les Bons Voisins sur la question du développement des activités valorisées (Sylvie)
- 4. visiter « Changement de Cap » au printemps (les Bons Voisins, coordo Catherine)

- 5. tenter une intervention de René Dutrey Skype ou plénière en présence (Rémi)
- 6. valider le choix du statut avant juin (pour le présenter dans le dossier proposé à la métropole de Nîmes)

Nîmes Métropole:

Rencontre du directeur de l'habitat social de la métropole de Nîmes (Emmanuel Licour).

Ce contact a été facilité par Richard qui est trésorier à la délégation SC. Il a été directeur financier de la métropole.

Emmanuel Licour est très intéressé par le projet des Bons Voisins. Il est prêt à accorder les agréments et les garanties pour la réalisation d'opération de logement social (PLAI). Jusqu'à 12 logements.

Possible de mixer locatif social et autres modes de propriété.

Les habitants restent maîtres des mutations (à condition de créer les bonnes conventions et de respecter les règles administratives).

Temporalité : premier dépôt de dossier juin 2020 avec validation en septembre 2020. Si le dossier n'est pas encore ficelé, ce n'est pas grave. La Métropole réservera les attributions pour les valider lorsque le dossier sera finalisé.

- → les points importants :
 - valider le nombre de logements souhaités (12?)
 - déterminer le nombre de PLAI, PLS ou PSLA dans le projet.
 - Déterminer l'orientation juridique. Quel structure et quel type de propriété (location, propriété?/coop d'habitants, OACAS ?)
 - Contractualiser (ou définir) avec la structure qui porte l'opération (Caritas ou autre?)
 - Définir l'espace bâti nécessaire pour les activités économiques, et le modèle de financement de ce bâti.

Critères non négociables :

- Situation en zone rurale.
- Terrain agricole disponible.
- Possibilité d'installer les activités économiques sur place ou, éventuellement, à proximité (100m maxi) si aucun élément ne vient perturber la cohérence urbanistique du projet.
- Présence d'éléments nuisibles à la santé (antennes réseaux, ligne haute tension, décharge, incinérateur, route trop passante, vignes traitées...).
- Taille du terrain permettant d'éviter une trop grande promiscuité entre les habitants et avec les voisins.
- Construction de logements de plain-pied.

Décision : les Bons Voisins acceptent de bon cœur la proposition de la Métropole de Nîmes. Alléluia !!!!

- → ce qui implique une orientation du projet focalisée sur cette solution.
- → à la condition que la Métropole de Nîmes puisse proposer une opportunité foncière correspondant aux critères non négociables cités plus haut.

Cooptation et communication :

Où (quels réseaux, quels lieux, quelles personnes) communiquer ?

- → réseau habitat participatif (fait) par Facebook
- → carte Oasis et la Fabrique de Colibris (Corinne avec Gabrielle de Colibris)
- → Secours Catholique du Gard site internet (Corinne envoie le flyer à Christine)
- → Facebook SC du Gard et Roulotte des Délices (Sylvie)
- → SC Hérault, demander s'ils sont ok pour publier (Sylvie)
- → réseau Terre de Convergence (Corinne contacte Guy Maxime)
- → Midi Libre à la rentrée de septembre 2020 (nécessite d'être prêt à gérer la réception des demandes sur la boîte mail + avancer le dossier avec la Métropole)
- → services sociaux : contacter un directeur de service afin de présenter le projet et proposer une rencontre avec les travailleurs sociaux qui pourraient trouver les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet. (second temps)

Première étape : réseau local, surtout Secours Catholique + habitat participatif + Colibris + Terre de Convergence.

Deuxième étape : Midi Libre + services sociaux.

Remarques:

- Éviter un engorgement des demandes → évoluer dans les phases.
- Traitement des demandes : pour l'instant c'est Corinne sur la boîte mail. Tiens le groupe au courant s'il y a un problème.
- Créer un mail type pour les réponses.
- Aujourd'hui deux personnes souhaitant rejoindre le projet sont en attentes : Ludo et Sandrine.
- Objectif de 8 à 9 foyers cooptés en juin 2021 et 5 à 6 foyers cooptés en novembre 2020 (aujourd'hui 3 foyers sûrs).
- Mettre en place les critères de cooptation :
 - « Statut social »
 - précaires et pas précaires ?
 - niveaux de revenus ?
 - familles?
 - transition de vie
 - Implication dans les activités valorisées (porteur de projet d'activité ou participation aux activités prévues).
 - Intérêt pour le statut OACAS.
 - Intérêt pour participer à une vie collective.
 - Critères d'aptitude, d'intention, d'équilibre entre expérience et posture.

Décisions:

- 1. Catherine et Corinne rédigent un mail type pour répondre aux demandes sur la boîte mail.
- 2. Pour l'instant pas plus de trois nouvelles personnes en cours de cooptation à gérer en même temps (qui ont rencontré le groupe et désirent venir en plénière).